

Christian Multone

M. Eric Borgeaud  
M. Gilles Borgeaud  
M. Gilles Cottet  
M. Fabien Girard  
M. Daniel Moulin  
M. Jean-Marc Tornare

Monthey, le 22 décembre 2014

Messieurs,

J'ai pris connaissance de votre lettre datée du 15 décembre écoulé, que vous m'avez remise lors de la séance du Conseil municipal du même jour, et vous en remercie.

Volontairement, je me refuse de voir dans cette lettre une supercherie de nature politique, mais uniquement un souhait positif. C'est donc dans cet esprit que je vous réponds. L'on peut, et l'on doit toujours chercher à améliorer les choses. D'autant plus lorsqu'il s'agit d'affaires publiques. Aussi, je vais m'y atteler. Mais j'ose attendre, de chacun de vous, le même engagement. Car, comme l'essentiel de votre message consiste en une critique collective de ma personne, je me sens, à la fois, sollicité et légitimé de vous répondre, par une approche personnelle de vos comportements et caractères respectifs lors de nos séances.

En préambule, et afin d'apprécier l'origine de votre détermination, je constate que le paraphe du président de la ville n'a pas été apposé au bas de votre missive. Je me trouve donc contraint d'ignorer si elle a été inspirée par lui, ou rédigée à l'insu de son plein gré.

Afin de bien fixer le cadre de ma réponse, je reviens sur les quelques éléments suivants :

D'une manière générale, notre collaboration durant l'année 2013 peut être qualifiée de bonne. Au milieu de l'été, toutefois, il y a eu un premier couac durant la seule séance où mon absence était annoncée pour cause de vacances, soit le 29 juillet. Vous avez adjugé des travaux de fournitures d'un système de barrières au parking de Trollietta, et de contrôle au poste de police. Le tout, sans mise à l'ordre du jour du Conseil, sans rapport, sans mise en soumission ouverte et sans offres comparatives (plus de CHF 200'000.--!). En plus d'une violation flagrante de notre règlement, je considère cela comme une entrave à la sérénité du Conseil. Une gestion correcte des affaires publiques ne saurait tolérer la pratique du fait accompli.

Fin 2013, deuxième couac. Sous l'impulsion évidente d'élus de certaines de vos formations politiques, et suite à l'issue favorable du procès Satom, la Cogest a affirmé que cette affaire aurait fait perdre Fr. 1 mio à notre commune. Dans cette optique, j'ai pris la peine de rétablir les faits, au Conseil général d'abord puis, à plusieurs reprises, devant vous. Peine perdue. Politiquement, il vous est plus profitable de laisser entendre que Multone a fait perdre de l'argent, plutôt que de rétablir la vérité. Ainsi, lorsqu'en séance du Conseil municipal, je vous demande de faire procéder à une expertise sur cette affaire qui divise, et dont personne

ne comprend rien à Monthey, vous refusez plutôt que de faire la lumière, sans frais pour le contribuable. Vous préférez ainsi entretenir le flou et le discrédit de ma personne, dans la discorde. Quelle relation de confiance me reste-t-il ? Cette attitude ambivalente, qui dénature la vérité, est intolérable et, surtout, à l'opposé du courage et de la loyauté que les citoyens, et moi-même, sommes en droit d'attendre de la part d'élus à l'exécutif.

Je tiens à préciser que je ne saurais accepter que vous portiez atteinte à la crédibilité de mes analyses sans fournir d'éléments probants. Car, je reste conforté par la réalité qu'en plus de 20 ans de succès électoraux, mes options ont toujours trouvé un écho populaire indéniable.

Aujourd'hui, l'heure étant aux vœux et souhaits, je saisis donc l'occasion de vous présenter les miens, dans l'espoir, collégial, de voir votre comportement s'améliorer.

A l'intention de M. Gilles Cottet : Qu'il réponde aux questions sans s'énerver et sans faux-fuyants, avec précision et en fournissant les rapports souhaités. Il en est ainsi, par exemple, et pour ne citer que des événements récents, du rapport Citec de juin 2014, document qui a trait aux comptages des véhicules parkés en ville et qu'il feint de ne pas connaître. Il en est de même de l'expertise sur laquelle il s'est appuyé, début décembre, pour imposer une limitation à 18 To sur la rue devant la médiathèque. Ou, encore, du plan concernant l'évolution des places de parc au centre-ville jusqu'à à la fin de la législature, plan qui reste toujours inconnu malgré mes réitérées demandes.

Quant à l'aîné du Conseil, M. Jean-Marc Tornare, je le connais suffisamment pour évaluer ses limites. Qu'il arrête ses esclandres à répétition et, surtout, qu'il cesse d'être grossier en séance. Dans ce contexte, je ne pense pas que l'absence d'éléments féminins dans notre Conseil suffit à excuser autant de libertés verbales.

A l'intention de M. Eric Borgeaud : Qu'il s'abstienne d'affirmer des fadaises, dans une suffisance caractéristique et dans des dossiers que, non seulement, il ne connaît pas, mais qu'il ne cherche pas à connaître. Ainsi, suite à son affirmation que j'aurais fait perdre de l'argent à la commune dans le litige de l'électricité qu'il n'a pas traité, j'attends toujours, de sa part, le début du moindre élément probant.

A l'intention de M. Daniel Moulin : Que lui et son service soient plus coopératifs, notamment en répondant aux mails qui leur sont adressés. Je note, avec plaisir, que ce point vient d'être réglé entre nous, de manière que j'estime satisfaisante.

A l'intention de M. Gilles Borgeaud : En général, qu'il fasse preuve de davantage de précision et qu'il montre un peu moins de distance dans l'approche de certains dossiers.

A l'intention de Fabien Girard : qu'il fasse ses armes au Conseil municipal en étant un élément de cohésion, plutôt qu'en ramenant certains problèmes au niveau de l'intégrisme politique.

Monthey a besoin de davantage d'efficacité au sein de son exécutif communal. Pour cela, les choses doivent pouvoir être dites, avec sérénité, franchise et respect. Dans ce domaine, chacun a sa part.

C'est donc dans l'espoir de voir notre collaboration en 2015 commencer sur de bonnes bases que je vous présente, Messieurs, mes vœux les meilleurs, à vous et à vos familles.

Christian Multone